



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS

Tel : + 33 1 4387 1866

www.ci-am.com

Vivendi SE  
Monsieur Yannick Bolloré  
Président du Conseil de surveillance  
42 avenue de Friedland  
75008 Paris

Paris, le 28 octobre 2024,

Par courriel et lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

En ma qualité de société de gestion gérant un fonds d'investissement actionnaire de Vivendi, j'ai saisi l'AMF des difficultés que présente le projet de scission partielle de Vivendi. Vous trouverez ci-joint, pour votre parfaite information, copie de ce courrier.

La volonté de réduire la décote de holding de Vivendi est louable. Il apparaît cependant que ce projet, en ce qu'il a pour objet de contourner la réglementation française sur les offres publiques obligatoires et prévoit des cotations sur des places boursières permettant un resserrement du contrôle de Vivendi par le Groupe Bolloré, ne peut permettre d'atteindre l'objectif affiché.

Au contraire, la décote de Vivendi se verra reportée, si ce n'est amplifiée, sur les filiales dont la cotation est prévue, ces filiales ne pouvant être pleinement valorisées en l'absence de cadre réglementaire protecteur des actionnaires minoritaires et de libre jeu des offres publiques.

La solution la plus conforme à l'objectif affiché de l'opération, et la plus respectueuse des actionnaires minoritaires, de la bonne gouvernance et de la réglementation française consisterait à coter les filiales Canal+, Havas et Louis Hachette Group sur le marché réglementé français.

A défaut de cette modification du projet de scission, je serais contrainte de contester vigoureusement ce projet de scission, en assemblée d'actionnaires et le cas échéant devant les tribunaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Catherine Berjal  
Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C Berjal', with a horizontal line drawn underneath.